

LES COUPES RÉGIONALES JEUNES

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball organise six épreuves dites « Coupe Régionale Grand Est de Basketball » :

- 1 Épreuve ouverte aux équipes U13 féminines ;
- 1 Épreuve ouverte aux équipes U15 féminines ;
- 1 Épreuve ouverte aux équipes U18 féminines ;
- 1 Épreuve ouverte aux équipes U13 masculines ;
- 1 Épreuve ouverte aux équipes U15 masculines ;
- 1 Épreuve ouverte aux équipes U18 masculines ;

Ces Coupes sont réservées à toutes les équipes de U13 à U18, féminines ou masculines, du territoire à l'exception des équipes disputant une compétition nationale féminine ou masculine.

Au début de la saison sportive, toutes les équipes évoluent au niveau départemental. Aucune forme de handicap ne sera retenue tout au long de la compétition.

Les Coupes Régionales se déroulent par élimination directe jusqu'à la finale.

Tout engagement en « Coupe Grand Est » est gratuit et se fait sur le volontariat.

Les équipes participent aux Coupes Régionales dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe.

Le nombre de joueurs (et/ou de joueuses) autorisés lors des rencontres est fixé à :

- Domicile et extérieur : 5 minimum / 12 maximum ;

Chaque association sportive peut engager plusieurs équipes dans la même catégorie. Dans ce cas les équipes devront être personnalisées et il sera fait application intégrale de la règle des équipes personnalisées.

Les équipes resteront personnalisées jusqu'à la fin de la compétition même en cas d'élimination de l'une des équipes.

Si deux équipes d'un même club ont été engagées, ces deux équipes ne pourront pas se rencontrer dans les différents tours qualificatifs. Ils le pourront uniquement en Finale.

La règle du brûlage s'applique intégralement aux équipes dès le premier tour de l'épreuve.

La désignation des rencontres est établie par un tirage au sort intégral effectué lors d'une réunion de la Commission Sportive.

Pour le 1^{er} tour, les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier.

Pour le second tour ainsi que pour les tours suivants, pour respecter l'alternance domicile-extérieur, la programmation des rencontres pourra être inversée.

- Si les 2 équipes ont reçu ou se sont déplacées le tour précédent, la rencontre se déroulera

chez la première nommée.

- Si une seule des 2 équipes s'est déplacée au tour précédent, la rencontre se déroulera chez cette dernière.

Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence.

La Commission Sportive Régionale peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevante si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.

Lorsque la rencontre ne peut se dérouler à la date de programmation initiale, pour quelque cause que ce soit, la Commission Sportive Régionale pourra :

- Soit fixer une autre date après consultation des deux équipes ; la rencontre ne pourra être qu'avancée ou disputée avant une date limite fixée pour chacun des tours, sans possibilité de report supplémentaire ;
- Soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort.
- Soit déclarer, l'une et/ou les deux équipes « forfait » et la et/ou les exclure de la compétition. La et/ou les équipes sanctionnées s'exposent également à des pénalités financières prévues dans les dispositions financières de la LRGEB pour la saison en cours.

S'il y a accord entre les équipes, les dates fixées par la Commission Sportive ne peuvent être qu'avancées.

Tout report de la date d'une rencontre, après la date limite communiquée pour chacun des tours de Coupes Régionales, quel que soit le motif invoqué, sera refusé par la Commission Sportive.

Toutes les dérogations pour déroger une rencontre de Coupe Régionale sont gratuites.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'association sportive recevante. Pour les finales les frais d'arbitrage sont à la charge de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball. Il n'y a pas de désignation d'OTM sur les rencontres de Coupes Régionales.

Il n'y a pas de remboursement de frais de déplacement de l'équipe qui se déplace.

Programmation des rencontres :

- Le samedi à 14 heures 30 pour les catégories U13 ;
- Le samedi à 16 heures 00 pour les catégories U15 ;
- Le samedi à 18 heures 00 pour les catégories U18 ;

Les associations sportives « recevantes » pourront définir une autre date et heure de programmation dans le même weekend sportif, avant la date limite définie pour chaque tour.

Limites Horaires.

– Déplacement ALLER :

Considérant le temps de déplacement (MAPPY, MAPS, ou autre...) pour se rendre du point de départ de l'équipe visiteuse à l'endroit de la rencontre, augmenté de 30 minutes (temps d'échauffement), l'heure programmée des rencontres, par les clubs, lors des accès ouverts sur FBI, devra permettre à l'équipe visiteuse de quitter le siège du club :

- Le samedi, après 13h00,

- Le dimanche, après 8h30.

– **Déplacement RETOUR :**

De la même façon, considérant le temps de déplacement (MAPPY, MAPS, ou autre...) pour se rendre du point de départ de l'équipe visiteuse à l'endroit de la rencontre, augmenté de 2 heures (temps de la rencontre et de rhabillage), l'heure programmée des rencontres, par les clubs, lors des accès ouverts sur FBI, devra permettre à l'équipe visiteuse de regagner le siège du club :

- Le dimanche, avant 20 heures.

Les clubs pourront informer la Commission Sportive Jeunes, pour faire respecter ces prérogatives.

Pour tous autres changements de programmation en dehors des jours et plages horaires définis par la Commission Sportive Jeunes ci-dessus, l'utilisation de la procédure habituelle des dérogations est requise.

Temps de jeu :

Sauf disposition contraire prévue à l'annexe 4 des Règlements Généraux ;

- U13 : 4 périodes de 8 minutes,
- U18 et U15 : 4 périodes de 10 minutes,
- Intervalle entre les quart-temps de 2min et mi-temps de 15 min ;
- Prolongations éventuelles : En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.
 - U13 : 1 seule prolongation de 3 minutes puis épreuve des Lancers-Francs
 - U15 : aux plus deux prolongations de 5 minutes puis épreuve des Lancers-Francs
 - U18 : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire jusqu'à un résultat positif.

Épreuve des Lancers-Francs : En cas d'égalité à la fin de la dernière prolongation autorisée :

- Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs pouvant participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer franc
 - Les points marqués par les deux joueurs désignés seront ajoutés à la marque de chaque équipe. Si après la première série* de lancers francs, les deux équipes sont à nouveau à égalité la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.
- * une série de lancers francs est déterminée par la désignation d'UN joueur de chaque équipe
- Un joueur ne pourra tirer un nouveau lancer-franc que si tous les joueurs de son équipe ont pu tirer le même nombre de lancer-francs.

L'ordre initial des joueurs sera conservé pour chacune des équipes.

Ballon : Taille 6 pour U13 et les féminines

Taille 7 pour les U15 et les U18 masculins.

Feuille de marque : e-Marque V2 obligatoire.

Barème handicap : sans objet.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue sur

proposition de la Commission Sportive.

L'engagement en « Coupe du Grand Est » vaut acceptation du présent règlement ainsi que des Règlements de la LRGEB.